

ANNEXE GRAPHIQUE 2

Servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements
Communication électronique

Protection des centres de réception radiodélectriques contre les perturbations électromagnétiques, institué par décret - PT1

Protection des centres d'émission et de réception radiodélectriques contre les obstacles, institué par décret - PT2

Z-Z Lignes de télécommunications - PT3

Repères

Bâtiment

Bot

Hydrographie

Limites communales Brest métropole

Limites communales autre commune

Les emprises des servitudes sont représentées à titre indicatif, sous réserve de consultation des services gestionnaires indiqués au volume 1 des annexes du PLU

N

0 500 1 000 2 000 Mètres

Échelle : 20 000

© Direction Générale des Finances Publiques - Cadastre ; mise à jour : 2023

Cartographie : ATEUR